

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Inscription

**NOUVEAUTE : l'inscription se fait pour tout le monde, en ligne sur [www.ecurie-petitbonheur.com](http://www.ecurie-petitbonheur.com)**

L'inscription à l'établissement est souscrite pour une saison d'équitation liée à l'année scolaire.

L'adhésion comprend la licence fédérale FFE, et le droit d'accès et d'utilisation aux installations.

## 2. Fonctionnement

Une séance d'équitation comprend un encadrement et un droit d'accès et d'utilisation aux installations sportives, dont la fréquence hebdomadaire ou mensuelle est définie.

**Le cours souhaité dans le formulaire d'inscription, n'est pas automatiquement attribué.** Le club se réserve le droit de réguler les cours suivant les niveaux des cavaliers et le taux de remplissage.

La gestion des cours et des rattrapages se fait via le logiciel GESTEQUIT connecté sur [www.monclub-equitation.com](http://www.monclub-equitation.com), au minimum 24 heures à l'avance,

## 3. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par courriel et/ou par courrier.

Tout client le souhaitant pourra se voir remettre une facture correspondant à la prestation réalisée.

Pour une adhésion en cours d'année,

- une réduction sur l'adhésion annuelle (pas sur la licence) est accordée :
  - 10€ pour une arrivée de novembre à décembre,
  - 20€ pour une arrivée de janvier à mars,
  - 30€ pour une arrivée d'avril à juin.
- Les cours seront pris uniquement à l'unité ou par carte de 10 heures.

## 4. Paiement

L'adhésion est payable à l'inscription, en septembre en ligne sur [www.ecurie-petitbonheur.com](http://www.ecurie-petitbonheur.com).

Les forfaits annuels sont aussi payables en ligne, ou au maximum en 3 fois par chèques (déposés en octobre, novembre et décembre), à nous donner à l'inscription obligatoirement au bureau en septembre.

Pour les familles de cavaliers, nous consulter.

La réservation d'une activité (ou stage), n'est validée qu'après paiement. Si l'activité (ou stage) est complète, la date de règlement donnera la priorité aux inscriptions.

## 5. Modalités de remboursement

L'adhésion est non remboursable.

Lorsque le cavalier adhérent ou non, s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Le forfait annuel et la carte de 10 heures, sont non remboursables, sauf en cas de déménagement ou sur présentation d'un certificat médical. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

**Tout cours ou activité à la carte non décommandés au minimum 24 heures à l'avance par courriel à l'adresse [harasdeciteaux@gmail.com](mailto:harasdeciteaux@gmail.com) ou par SMS au 06.82.84.17.51, restent dus en intégralité.**

Sous réserve des places disponibles sur [www.monclub-equitation.com](http://www.monclub-equitation.com), le cavalier momentanément absent **ET ayant annulé son cours + de 24 heures à l'avance**, pourra **lui-même** reporter son cours à une date ultérieure. Les rattrapages ne sont pas gérés par le club.

## 6. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition.

La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier de réductions ou de tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence sur [ffe.com](http://ffe.com). La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site [www.ffe.com](http://www.ffe.com) ou sur [www.pezantassure.fr](http://www.pezantassure.fr).

**Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.**

## 7. Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc. Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission. Cf Politique de confidentialité.

## **8. Droit à l'image**

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français.

## **9. Horaires**

**Accueil Bureau Ecole d'équitation ouvert du :**

<b>Mardi</b>	<b>9h – 12h</b>	<b>Christine + 17 h - 18 h30</b>	<b>Alex</b>
<b>Mercredi</b>	<b>9h - 19h</b>	<b>Alex</b>	
<b>Jeudi</b>	<b>17h - 18h</b>	<b>Alex ou Cindy</b>	
<b>Vendredi</b>	<b>9h - 12h</b>	<b>Christine</b>	
<b>Samedi</b>	<b>9h - 18h30</b>	<b>Alex Cindy ou Nathalie</b>	

**En dehors de ces heures merci de communiquer vos demandes par mail et de déposer vos documents dans la petite boîte aux lettres dans le bureau.**

Le centre équestre prend en charge les cavaliers 30 minutes avant le début de leur cours et 30 minutes après la fin de leur cours. Pour les activités (ex: randonnée, stages, etc...) le centre équestre prend en charge les cavaliers aux heures précises de rendez-vous.

**Contacts de préférence par courriel [harasdeciteaux@gmail.com](mailto:harasdeciteaux@gmail.com)  
ou SMS 06.82.84.17.51. Réponse dans les 48 h.**